



**AVIS DE PUBLICITE ET DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE
L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN RESTAURANT
DENOMME REFUGE DE LA GLISSE A BOIS BARBU**

Nom de la personne publique :

Commune de Villard de Lans
Place Pierre Chabert
38250 VILLARD DE LANS

Adresse du profil acheteur pour mise à disposition des documents, renseignements complémentaires et remise des offres : <https://www.marches-securises.fr>

Objet : la Commune de Villard de Lans lance une consultation afin d'attribuer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation d'un restaurant « refuge de la Glisse » à Bois Barbu.

Mise à disposition : La Commune de Villard-de-Lans met à disposition de l'occupant une partie du Centre de fond situé à Bois Barbu, au départ du domaine de ski nordique, afin de lui permettre l'exploitation des activités suivantes : activités de buvette et/ou restauration et d'animation liées à celles-ci.

Cadre juridique : Ordonnance n°2017-562 du 19/04/17 relative à la propriété des personnes publiques. L'autorisation d'occupation du domaine public se formalisera par une convention d'occupation temporaire du domaine public, conclue à titre précaire et révocable.

Visite préalable des lieux : une visite est organisée le 15 octobre 2024 à 10h – rdv à prendre via la plateforme : <https://www.marches-securises.fr>

Durée : 5 ans à compter du 15 novembre 2024

Présentation des offres – documents à fournir par le candidat :

Voir règlement de consultation

Date limite de remise des offres : 31 octobre 2024 à 12h00

Les offres doivent être envoyées par voie électronique via : <https://www.marches-securises.fr>

Critères d'attribution :

Voir règlement de consultation

Date d'envoi de la publication : 25 septembre 2024